

## BUDGET PRIMITIF POUR 2024

### COMMISSION « SOLIDARITE TERRITORIALE »

#### RAPPORTEUR COMMISSION :

### RÉSUMÉ

#### **I – ROUTES ET OUVRAGES D'ART**

Le Président nous propose d'inscrire des crédits d'investissement à hauteur de 17 123 000 € dont :

- Un effort maintenu de 8 576 000 € en investissement pour les opérations de maintenance de la voirie du patrimoine routier départemental, ainsi que 3 800 000 € en fonctionnement, destinés à l'entretien courant et à l'exploitation de la route,
- Montée en puissance du plan pluriannuel d'investissement de remise à niveau du patrimoine des ouvrages d'art (OA) (2 616 000 €),
- Réalisation, dans le cadre d'une convention avec la Communauté de Communes du Pays Rethélois, d'un giratoire au droit de la RD985 pour améliorer la desserte du Parc d'Activités communautaires de Rethel (1 000 000 €),
- Continuation des travaux d'aménagement de la voie Verte Sud Ardennes (2 000 000 €),
- Lancement des missions de maîtrise d'œuvre de niveau avant-projet et projet et des engagements de travaux déjà réalisables pour le réaménagement des espaces publics des stations touristiques départementales du lac des Vieilles-Forges et de Bairon (1 150 000 €),

#### **II – BATIMENTS DEPARTEMENTAUX**

Le montant consacré à la section d'investissement s'élève à 12 000 000 €. Un effort particulier sera mené en matière d'investissement dans nos bâtiments.

Pour les collèges, le Président propose d'inscrire un montant de crédits de paiement 2024 de 6 064 000 € pour poursuivre et engager en 2024, les études, travaux, aménagements spécifiques, rénovation des logements de fonction, embellir les espaces bâtis extérieurs et améliorer les performances énergétiques.

Le Président propose l'inscription de crédits, à hauteur de 2 182 000 €, pour permettre de finaliser les études de faisabilité, de programmation et de maîtrise d'œuvre sur les projets d'investissement relatifs aux Maisons des Solidarités, incluant le projet de construction d'une nouvelle MDS à Bogny sur Meuse, aux bâtiments administratifs, aux équipements culturels, sportifs ou touristiques et aux gendarmeries.

Pour les études et travaux relatifs à la réorganisation des centres d'exploitation, à la reconstruction d'abris à sel, à la rénovation du patrimoine remarquable ainsi qu'à la conduite de nouvelles études, la mise en œuvre de travaux d'amélioration de performances énergétiques et la sécurisation des sites, le Président propose d'inscrire un montant de crédits de paiement 2024 de 1 940 000 €.

Le Président propose l'inscription d'un montant de crédits de paiement 2024 de 1 814 000 € destinés aux investissements sur les équipements de chauffage, de sécurité incendie, de sécurisation et contrôle d'accès ainsi que pour les travaux courants de renouvellement des matériels dans le cadre des interventions de maintenances préventives.

Concernant l'entretien, la maintenance et l'expertise, le Président propose l'inscription d'un crédit de fonctionnement de 5 451 000 € pour permettre de reconduire les actions relatives à l'état critique du patrimoine et à la sécurité des biens et des personnes, ainsi que les actions liées aux obligations de maintenance et de mise aux normes réglementaires.

### **III – INGENIERIE DEPARTEMENTALE**

Dans le cadre du dispositif Ardennes Ingénierie, dans les domaines de l'eau et des économies d'énergie, le Président nous propose en 2024 d'inscrire les crédits nécessaires :

- en dépenses pour les droits d'accès aux plateformes de données, l'achat de matériels spécifiques et de prestations externalisées,
- en recettes pour les aides financières attendues des Agences de l'Eau et l'ADEME.

### **IV – DEVELOPPEMENT LOCAL**

Le Président nous propose de prévoir les crédits nécessaires pour honorer :

- les demandes de versements complètes et expertisées dans le cadre des contrats de territoire (1 839 222 €) et du programme de rénovation urbaine (365 247 €),
- ainsi que les demandes de versement des dossiers instruits par les EPCI dans le cadre du Fonds commun Région-Département-EPCI pour le financement d'aides à la rénovation du patrimoine bâti privé ancien.

### **V – AMENAGEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE**

En 2024, le Président nous propose :

Au titre de l'aérodrome :

- d'améliorer la performance énergétique du bâtiment principal en procédant au remplacement de ses menuiseries et à son isolation par l'extérieur.
- d'adopter le budget annexe en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement.

Concernant les circuits courts en restauration collective, de poursuivre les dégustations de produits ardennais au sein des collèges, dans le cadre de l'opération Bien manger – Bien bouger – Bien s'informer et d'inscrire, à ce titre, le crédit nécessaire en dépenses de fonctionnement.

- de poursuivre notre partenariat avec les acteurs du monde agricole et d'inscrire le crédit nécessaire en dépenses de fonctionnement.

Au titre des aménagements fonciers :

- de poursuivre les cinq opérations d'aménagement foncier engagées à la demande des communes.
- de répondre favorablement à la demande de la commune de ROCQUIGNY en instituant la Commission Communale d'Aménagement Foncier.
- d'inscrire, au titre des aménagements fonciers, les crédits nécessaires en dépenses de fonctionnement et d'investissement, et :
  - d'adopter les modalités d'intervention financière du Conseil départemental et, le cas échéant, la participation financière des propriétaires concernés.
  - d'adopter le règlement d'intervention relatif au financement des travaux connexes collectifs des Aménagements Fonciers Agricoles Forestiers et Environnementaux.
  - de reconduire le règlement d'intervention pour les Echanges et Cessions amiables d'Immeubles Ruraux.

Au titre du Laboratoire Départemental d'Analyses :

- de reconduire les activités en termes de santé animale et de qualité de l'eau.
- de procéder à la réalisation de l'audit de surveillance COFRAC nécessaire à l'exercice des activités du laboratoire.
- d'adopter le budget annexe en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement ainsi que le catalogue des prix pour 2024.

## **VI – DEVELOPPEMENT DURABLE, EAU ET ENERGIE**

Le Président nous propose d'inscrire les crédits nécessaires à nos participations statutaires à l'EPAMA et à l'Entente Oise-Aisne, ainsi qu'à notre soutien à la Commission Locale d'Information de la centrale de Chooz, la Fédération de Pêche des Ardennes et la Fédération Départementale des Chasseurs des Ardennes.

Il nous propose également de poursuivre l'étude visant l'amélioration de la qualité de l'eau des lacs de Bairon et des Vieilles Forges et d'inscrire les crédits nécessaires en dépenses et en recettes correspondant aux aides attendues de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Il nous propose aussi d'inscrire les crédits nécessaires à la reconstruction de la station d'épuration du site départemental de Bairon.

Il nous propose, en partenariat avec la Région Grand Est et le Parc Naturel Régional des Ardennes, d'étudier le classement en Réserve Naturelle Régionale du site de Régniowez et d'inscrire des crédits pour lancer des investigations complémentaires.

Enfin, il nous propose de travailler à l'élaboration d'un contrat-cadre avec les agences de l'eau.

## **VIII – AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE**

Le Président nous propose :

- de fonctionnement de 45 000 € pour financer les redevances restantes suite à la résiliation des conventions liées au réseau Wifimax dans le cadre de son arrêt ainsi que les frais pour l'utilisation des fréquences radio pour les agents des routes,
- d'inscrire une recette de fonctionnement de 54 000 € correspondant à la location des équipements de télécommunication appartenant au Département auprès des opérateurs.

**Avis de la Commission Solidarité Territoriale :**

**Avis de la Commission Affaires Financières et Ressources :**